



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



Décision relative à une demande de nouveaux emballages d'un produit phytopharmaceutique

Vu les dispositions du règlement (CE) n° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

*Vu la demande d'autorisation de nouveaux emballages pour le produit phytopharmaceutique **TOLTEK***

de la société MITSUI AGRISCIENCE INTERNATIONAL S.A./N.V

enregistrée sous le n° 2025-0473

Vu les conclusions de l'évaluation de l'Anses du 3 juillet 2025,

La mise sur le marché du produit référencé ci-après **est autorisée** dans les nouveaux emballages décrits en annexe.

La présente décision s'applique sans préjudice des autres dispositions applicables.

Informations générales sur le produit	
Nom du produit	TOLTEK
Type de produit	Produit de référence
Titulaire	MITSUI AGRISCIENCE INTERNATIONAL S.A./N.V Avenue de Tervueren 270 B-1150 BRUXELLES Belgique
Formulation	Suspension concentrée pour traitement des semences (FS)
Contenant	1.10 ¹⁰ UFC/mL - <i>Bacillus amyloliquefaciens</i> ssp. <i>plantarum</i> souche D747
Numéro d'intrant	1005-2022.01
Numéro d'AMM	2240046
Fonction	Fongicide
Gamme d'usage	Professionnel

L'échéance de validité de la présente décision correspond à celle de l'autorisation du produit.

La présente décision peut être retirée ou modifiée si des éléments le justifient.

A Maisons-Alfort, le 05/11/2025

DocuSigned by:

AE281A955A42454...

Directrice générale déléguée
en charge du pôle produits réglementés
Agence nationale de sécurité sanitaire
de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)

ANNEXE : Nouveaux emballages du produit

Vente et distribution	
Le titulaire de l'autorisation peut mettre sur le marché le produit dans les nouveaux emballages :	
Emballage	Contenance
Bouteilles en polyéthylène haute densité	1 L (contenant 0,5 L de produit)
Bidons en polyéthylène haute densité	5 L ((contenant 2,5 L de produit) ; 10 L (contenant 5 L de produit) ; 15 L (contenant 7,5 L de produit) ; 20 L (contenant 10 L de produit)